



Création SARL statut social

Par **choupi1311**, le **30/01/2012** à **16:55**

Bonjour,

Dans le cas d'une SARL dont je détiens 40% des parts et mon époux 40%, nos 2 enfants ayant le solde. Quel est notre statut social : actionnaire majoritaire, égalitaire ou minoritaire?

Merci

La question majo/minoritaire ne se pose que pour le gérant

Si minoritaire , le gérant a statut d ' employé

Si majoritaire , celui de chef d ' entreprise

Vous n ' êtes pas actionnaire , mais porteur de parts sociales